# Revue de la presse arménienne du 17 au 19 avril 2021

**Le corps d'un prisonnier de guerre retrouvé et identifié à la suite d'un triple test ADN/** La presse indique que le 8 avril, à la suite d'un triple test ADN, le corps d'Erik Mkhitaryan, 18 ans, a pu être identifié. Le 24 novembre dernier, des vidéos avec des prisonniers de guerre arméniens avaient été diffusées sur les réseaux sociaux azerbaïdjanais, dans lesquelles la famille avait identifié Erik Mkhitaryan. Les membres de la famille s'étaient adressés au bureau arménien de la Croix-Rouge, au défenseur des droits de l'homme et à d'autres structures en demandant le retour de leur fils, mais malgré les preuves vidéo la partie azerbaïdjanaise n'avait pas confirmé qu'Erik Mkhitaryan était bien emprisonné en Azerbaïdjan. Son corps a été retrouvé lors des opérations de recherche menées par le Service des situations d'urgence de facto du Karabakh. La presse relève que le soldat arménien a été tué après avoir été capturé et filmé, donc après la fin de la guerre.

**La question des prisonniers de guerre arméniens sera discutée à l'APCE/** La question des prisonniers de guerre arméniens sera discutée lors de la session de printemps de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE). Selon Naira Zohrabyan, membre de la délégation arménienne auprès de l'APCE, à l'initiative de plusieurs groupes politiques, la question sera très probablement discutée le mardi 20 avril.

**Le vice-Premier ministre exclut toute discussion sur le « corridor de Zangezur » au sein du groupe de travail trilatéral/** Le vice-premier ministre arménien, Mher Grigoryan, a exclu toute discussion sur un « corridor du Zangezur » lors du travail du groupe de travail trilatéral sur le déblocage des communications économiques et de transport. Il a déclaré que le groupe de travail trilatéral discutait des options de déblocage des communications de transport dont les règlements juridiques seront effectués exclusivement sur la base du cadre juridique de la CEI, des traités et conventions en vigueur et dont l'Arménie est signataire. « *Je n'ai pas de discussion dans un autre format sur cette plateforme* » a déclaré Grigoryan.

**Pachinian propose de réduire considérablement la durée du service militaire obligatoire/** Lors de sa visite dans le Vayots Dzor, Pachinian a évoqué le système du service militaire obligatoire notant qu'il devrait être modifié. « *Nous devrions envisager de réduire considérablement la durée du service militaire obligatoire. Il y a différentes idées, nous en discuterons. Par exemple, il y a l'idée d'un service de deux ou trois mois tous les cinq ans pour permettre aux jeunes hommes d'acquérir des compétences militaires minimales* » a déclaré Pachinian. Selon lui, le pays devrait avoir une armée professionnelle. « *Mais pour cela, il devrait recevoir un salaire élevé et nous avons déjà entamé ce processus. Nous travaillons pour que le salaire d'un militaire contractuel puisse être de 300-320 000 drams [477-509 euros]* » a noté le Premier ministre. Rappelons qu'actuellement, la conscription dans l'armée arménienne est de 2 ans. Parmi les personnes tuées lors de la guerre du Karabakh à l'automne dernier, la majorité étaient des conscrits âgés de 18-19 ans.

**Pachinian: la guerre était inévitable/** Lors de sa visite dans le Vayots Dzor, Pachinian a commenté les allégations de ses opposants selon lesquelles la récente guerre au Karabakh aurait pu être évitée. Selon Pachinian, la guerre ne pouvait être évitée, car même les compromis au détriment de la partie arménienne ne contribueraient pas à empêcher l'agression azerbaïdjanaise. Selon lui, les difficultés dans la région ainsi qu'entre les pays coprésidents du groupe de Minsk de l'OSCE s'étaient aggravées à un point tel qu'il ne restait plus d'autre solution. Toutefois, le Premier ministre ne considère pas la situation comme désespérée, assurant que les conséquences de la défaite peuvent être surmontées par un travail commun visant à renforcer l'État.

**Réaction de Ruben Vardazaryan à la suite d'une affaire pénale ouverte contre lui/** Le Président du Conseil judiciaire suprême, Ruben Vardazaryan, a réagi à l'affaire pénale ouverte contre lui (cf. revue du 16 avril 2021). Il a accusé les dirigeants politiques d'avoir ordonné ces poursuites pénales à son encontre dans le but de le remplacer par quelqu'un de proche du gouvernement. Ni les autorités chargées de l'application des lois, ni le Conseil n'avaient donné de détails sur l'affaire pénale, mais avaient dit que l'affaire n'était pas

liée à l'exercice des fonctions de Vardazaryan. Ce dernier a cependant affirmé qu'il était accusé d'avoir abusé de ses pouvoirs pour interférer dans le travail d'un tribunal. Il a confirmé les informations selon lesquelles l'accusation repose sur le témoignage incriminant d'Andranik Simonian, directeur adjoint nouvellement nommé du Service de sécurité nationale. La presse rappelle que Simonian était juge au tribunal de première instance avant d'être nommé au SSN par Pachinian à la fin du mois dernier (cf. revue du 1er avril 2021). Vardazaryan a rejeté les accusations portées contre lui, affirmant qu'elles faisaient partie des tentatives du gouvernement pour l'évincer et le remplacer par Gagik Jhangiryan, un autre membre du Conseil qui est allié de Pachinian. Jhangiryan dirigera par ailleurs le Conseil en attendant l'issue de l'enquête criminelle, car il est le membre le plus âgé de cet organe qui supervise le système judiciaire arménien. Zhanna Aleksanyan, une activiste des droits de l'homme, a également suggéré que Vardazaryan est poursuivi pour des raisons politiques. Elle a déploré le manque d'informations officielles sur cette affaire.

**Onik Gasparyan demande la création d'une commission d'enquête sur la guerre du Karabakh/** L'ancien chef d'état-major général des forces armées arméniennes, le colonel général Onik Gasparyan, a lancé un appel au président du Parlement, aux chefs des trois groupes parlementaires, ainsi qu'au Président de la Commission parlementaire des affaires de défense, afin de créer une commission chargée d'enquêter sur les circonstances de la guerre de 44 jours au Karabakh. Gasparyan estime qu'il est temps d'arrêter les spéculations de conspiration et les spéculations à bon marché de la part des dirigeants politiques arméniens sur cette question. Selon lui, les médias arméniens sont aujourd'hui remplis de différentes théories de conspiration et de versions concernant la guerre et à cela s'ajoutent les transcriptions déclassifiées hors contexte des réunions du Conseil de sécurité (cf. revue du 16 avril 2021). Gasparyan a qualifié ce comportement des autorités de « *spéculation à bon marché* » et a déclaré que les transcriptions ne reflétaient pas entièrement le contenu des rapports et déformaient ainsi la réalité. Andranik Kocharian, le président pro-gouvernemental de la Commission parlementaire de la défense et des questions de la sécurité, s'est prononcé contre la formation d'une telle commission ad hoc. Kocharian a fait valoir que la Commission n'aurait pas le temps de mener une telle enquête car le Parlement actuel devrait être dissous en juin [pour les élections anticipées du 20 juin]. La presse rappelle que l'un des deux partis de l'opposition parlementaire, « Arménie lumineuse », avait déjà demandé une telle enquête en décembre, mais la majorité pro-gouvernementale s'était encore opposée à cette idée.

**Samvel Babayan sur les raisons de la défaite au Karabakh/** Samvel Babayan, ancien commandant de l'armée de défense du Karabakh et ancien Secrétaire du Conseil de sécurité de facto du Karabakh, a accordé une interview à la télévision publique lors de laquelle il a rendu les hauts responsables militaires responsables de la défaite. Babayan estime que les auteurs de la défaite sont nombreux, et qu'une enquête approfondie permettra d'identifier le cercle de ces personnes. Selon lui, la mobilisation n'était absolument pas préparée et les soldats en temps de paix ne recevaient pas d'entraînement aux armes à feu. Aussi, il a estimé que compte tenu du fait que l'Azerbaïdjan s'armait de drones depuis un moment, la partie arménienne aurait dû prendre des décisions adéquates pour son propre armement. L'ancien commandant a aussi nié les allégations à son encontre liées à la contre-offensive ratée visant à reprendre la position élevée de Lele - Tepe perdue en avril 2016. Selon la presse, la tentative de reprise de la hauteur à l'Azerbaïdjan a eu lieu début octobre, mais a échoué et s'est soldée par d'énormes pertes pour l'armée arménienne. D'après certains experts, l'échec de la contre-offensive a ensuite conduit à une percée de l'ennemi dans la partie sud du front. Babayan a déclaré qu'il n'a pas été impliqué dans cette opération. Réagissant à cette l'interview de Babayan, Artak Zakarian, ancien vice-ministre de la défense d'Arménie, membre du parti républicain, a déclaré que par le biais de leurs associés, les dirigeants politiques arméniens rejettent finalement la responsabilité de la défaite sur les militaires.

**Le Président n'a pas signé les amendements au Code électoral, mais les amendements entreront en vigueur néanmoins/** Le président arménien Armen Sarkissian n'a pas signé les amendements au code électoral adoptés par le Parlement et initiés par le parti au pouvoir (cf. revue du 2 avril 2021). Cependant, il n'a pas non plus saisi la Cour constitutionnelle (CC) pour déterminer la conformité du projet de loi avec la Constitution. N'ayant pas fait appel à la CC, les amendements peuvent entrer en vigueur après leur approbation par le Président du Parlement. En d'autres termes, la décision de Sarkissian n'empêchera en rien l'entrée en vigueur des amendements. Les recherches du Cabinet du Président ont révélé que la loi ne pose pas de problème du point de vue de la constitutionnalité, mais le Président a un certain nombre de « *commentaires fondamentaux à ce sujet* ». En particulier, les amendements n'ont été soutenus que par la majorité parlementaire. « *Le président a déclaré à plusieurs reprises que l'organisation d'élections anticipées visant à sortir le pays de la crise doit être précédée d'un processus d'amendements complets de la Constitution et du Code électoral, qui nécessite un délai raisonnable et tient compte des opinions formées à la suite d'un large débat public et politique* » note le cabinet de Sarkissian. En outre, il note que selon

l'approche de la Commission de Venise, les amendements au Code électoral devraient être introduits au moins un an avant les élections. D'après le Président, comme les amendements excluent la participation aux élections par des listes électorales territoriales, cela pourrait être efficace dans les pays ayant une culture parlementaire bien établie, dans lesquels les partis ont un programme clair, mais dans la réalité actuelle, cela conduira à une course aux leaders de tel ou tel parti plutôt qu'aux partis eux-mêmes et à leurs programmes.

**Vartan Gregorian est décédé à l'âge de 87 ans/** La presse rend hommage au cofondateur et membre du comité de sélection du prix Aurora, Vartan Gregorian, éminent humanitaire, universitaire, auteur, éducateur et mentor arméno-américain, qui est décédé à l'âge de 87 ans.

**Aircompany Armenia va lancer des vols de Gumri à destination de Moscou et de Tbilissi/** À partir du 17 avril 2021, Aircompany Armenia opère des vols sur les lignes Gumri-Moscou-Gumri et Gumri-Tbilissi-Gumri. Les vols seront effectués une fois par semaine jusqu'au 5 mai et deux fois par semaine par la suite.

**Rédaction : Lena Gyulkhasyan**

Cette revue de presse est une synthèse réalisée à partir de publications arméniennes parues au cours d'une journée définie et constitue un document de travail qui ne saurait en aucun cas exprimer le point de vue de l'Ambassade de France ou des autorités françaises. Toute reproduction de cette revue destinée notamment à une publication électronique, papier, destinée à des tiers, est soumise à autorisation de l'Ambassade de France en Arménie.